

## 2ème partie : « De l'Indo-Chine au Vietnam... »



...L'Indochine française s'est constituée de 1863 à 1896. Tour à tour, la France a installé des colonies en Cochinchine orientale (1862-1863) et en Cochinchine occidentale (1868); un protectorat au Cambodge (1863), des protectorats en Annam, au Tonkin et au Laos (de 1887 à 1896), en même temps que prenait corps l'Union Générale Indochinoise...

L'Indochine française est donc l'ensemble des pays occupant la partie Est de la péninsule d'Indo-Chine : Le Cambodge, le Laos et les trois Ky : Tonkin, Annam, Cochinchine... »(cf. dictionnaire encyclopédique Quillet – édition 1975).

